



## Agent intermédiaire en opérations immobilières

Par **nath**, le **14/11/2008** à **10:20**

Bonjour,

Je souhaite me mettre à mon compte en tant que "Chasseur Immobilier". Je ne dispose pas de la carte professionnelle.

Ma question est :

Ai-je nécessairement besoin de cette carte?

Mon activité principale sera de chercher des biens immobiliers correspondant exactement à la recherche de l'acquéreur, donc sans mandat de vente mais avec mandat de recherche établi entre moi-même et l'acquéreur.

Possibilité de partenariat avec les agences immobilières détentrices du mandat de vente du bien sélectionné pour l'acquéreur , dans ce cas c'est l'agence qui rédigera le compromis de vente.

Possibilité de trouver le bien en direct avec les vendeurs, dans ce cas c'est le notaire qui rédigera le compromis de vente.

Dans tous les cas je ne serai jamais amenée à rédiger de compromis, alors je souhaite savoir si je peux exercer ce métier et sous quel statut?

Merci d'avance,

Cordialement.

Nathalie